Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 2 novembre 2026 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 10) :

1. Ordonnance ORD2726-055 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 10) (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).

2. Ordonnance ORD2726-056 permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente des articles reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 10) (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).

B – Ordonnance relative à la circulation et au stationnement :

1. Ordonnance ORD2726-057 permettant l'implantation de trois zones de stationnement interdit en tout temps, excepté STM, sur une longueur d'environ 6 mètres chacune, aux endroits suivants : à proximité du 4060, rue de Rouen, du 4119, rue Ontario Est et du 4042, rue Sainte-Catherine Est (*Règlement sur la circulation et le stationnement,* R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

Les ordonnances mentionnées ci-dessus peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 5100, rue Sherbrooke Est, 8e étage, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 10E JOUR DE NOVEMBRE 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc